

Elèves dispensés du programme libanais - 2e communication

Chers parents d'élèves,

Suite à la communication concernant les dispenses du programme libanais envoyée le 14 mai 2024 et au vu des restrictions administratives imposées par le MEHE concernant cette procédure, nous demandons aux familles qui souhaitent dispenser leur enfant à la rentrée 2024 et qui n'ont pas encore engagé la procédure officielle pour cela, de nous faire une déclaration d'intention écrite avant le 25 juin 2024, ainsi qu'un engagement dument signé à nous fournir ledit document le lundi 9 septembre 2024 au plus tard. Au-delà de ces dates, et pour des raisons d'organisation des classes, aucun changement ne sera plus possible.

Pour référence, voici le texte du mel du 14 mai 2024 :

Si vous souhaitez dispenser votre enfant du programme libanais pour l'année 2024/2025, merci de noter que les autorisations de dispenses octroyées par le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur (document final) doivent impérativement nous parvenir **avant le 25 juin 2024** pour application en septembre 2024 (*si votre enfant est déjà dispensé et sa dispense mise en application actuellement, ce message ne vous concerne pas ; par contre, si votre enfant est déjà dispensé mais que vous souhaitez activer sa dispense pour l'année prochaine, merci de respecter les délais pour nous en informer*)

Pour des raisons d'organisation interne, aucun changement ne sera possible au-delà de la date précitée.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter madame Maram Itani Said par mel à l'adresse suivante : maram.itanisaid@cpf.edu.lb.

Cordialement,

Lina AL KHAL

Censeur

